

## Politique d'accès aux archives

Les archives d'Artexte sont accessibles au public sur place et pendant les heures d'ouverture régulières.

Les chercheurs doivent prendre rendez-vous en avance pour consulter les archives. L'équipe d'Artexte répondra aux requêtes dans un délai de cinq jours ouvrables.

L'accès aux documents des archives respecte les restrictions établies lors des conventions de don avec les donateurs et Artexte.

Les chercheurs peuvent consulter un dossier à la fois, et prendre des notes avec un crayon à mine.

Veillez noter qu'il est défendu de :

- Manger ou boire dans la salle de consultation
- Écrire sur les documents du fonds ou y effacer quoi que ce soit
- Sortir les documents de la salle de consultation
- Utiliser des autocollants sur les documents
- Utiliser une copieuse, prendre des photographies ou un numériseur à main ou de calquer un document sans autorisation préalable

Veillez signaler au personnel :

- Toute demande de photocopie ou de reproduction des documents
- Tout document détérioré, abîmé ou déchiré

En raison de la fragilité des documents, toute reproduction doit être faite par un membre du personnel.

## Références

Veillez identifier le fonds d'archive et la collection dans vos références.

Exemple 1 : *Fonds Normand Thériault. Collection Artexte © Normand Thériault*

Exemple 2 : *Fonds Obscure. Collection Artexte*

J'ai lu et j'accepte les termes de la *Politique d'accès aux archives*.

\_\_\_\_\_  
Nom (lettres majuscules)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date (jj/mm/aa)